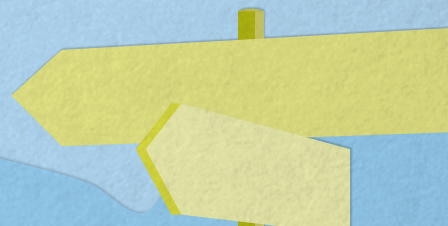




**BANQUE
ALTERNATIVE
SUISSE**

Réellement différente.



MANDAT DE GESTION DE FORTUNE BAS

Votre argent est en de bonnes mains

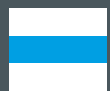
Nos stratégies



Conservatrice



Équilibrée



Dynamique



Select



Select Fonds

Vous définissez l'objectif et nous traçons ensemble la voie à suivre.

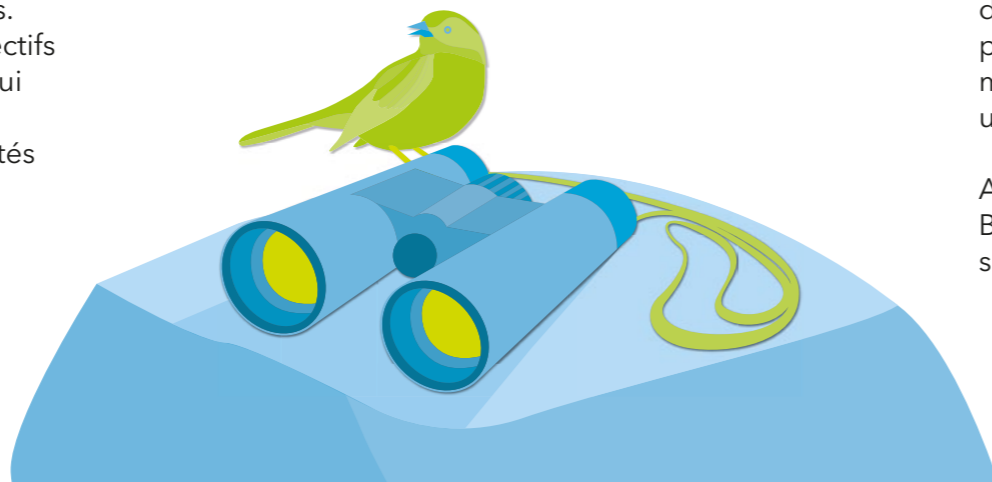
Vous souhaitez placer votre argent de façon responsable ? Cela requiert de l'expérience et des connaissances spécifiques.

Avec un mandat de gestion de fortune, vous déléguez cette tâche à la BAS. Nos spécialistes prennent toutes les décisions de placement à votre place. Votre conseillère ou conseiller demeure votre personne de référence pour toute question concernant votre patrimoine.

Signe particulier de la BAS : l'éthique avant le profit

Nous estimons que le négoce de titres ne doit pas viser le profit à court terme et préconisons une éthique de l'attente raisonnable. La décision d'acheter ou de vendre des titres en Bourse se fait avec discernement. Pour ce faire, nous suivons l'évolution à long terme des titres au regard de nos critères de durabilité ainsi que les indicateurs financiers et la situation du marché.

Notre système salarial ne prévoit aucun bonus. Les conseillères et conseillers n'ont pas d'objectifs de vente pour des produits spécifiques, ce qui prévient tout risque de conflit d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre des activités de fonds sont reversées à la clientèle.

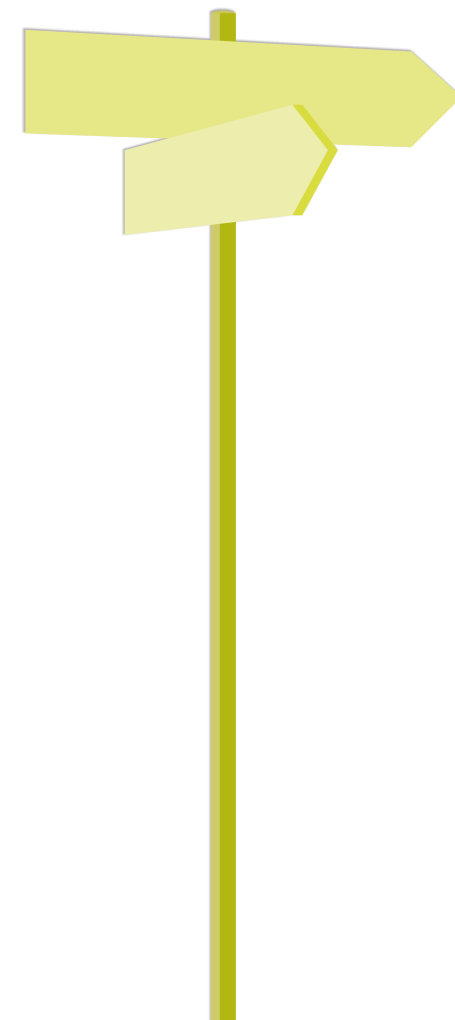


Un univers de placement soigneusement sélectionné

Nous gérons pour notre clientèle un univers de placement composé d'actions et d'obligations d'entreprises, d'emprunts d'État et de fonds de placement.

La sélection repose sur des critères de durabilité spécifiques à la BAS couvrant les domaines environnemental, social et de la gouvernance d'entreprise. La BAS applique des critères d'exclusion ainsi que des critères d'évaluation positifs et négatifs. Une partie des critères d'évaluation positifs sont également des critères d'encouragement qui jouent un rôle particulièrement important dans l'évaluation.

Avant d'être intégré dans l'univers de placement BAS, un instrument financier est soumis à un processus de sélection en plusieurs étapes.

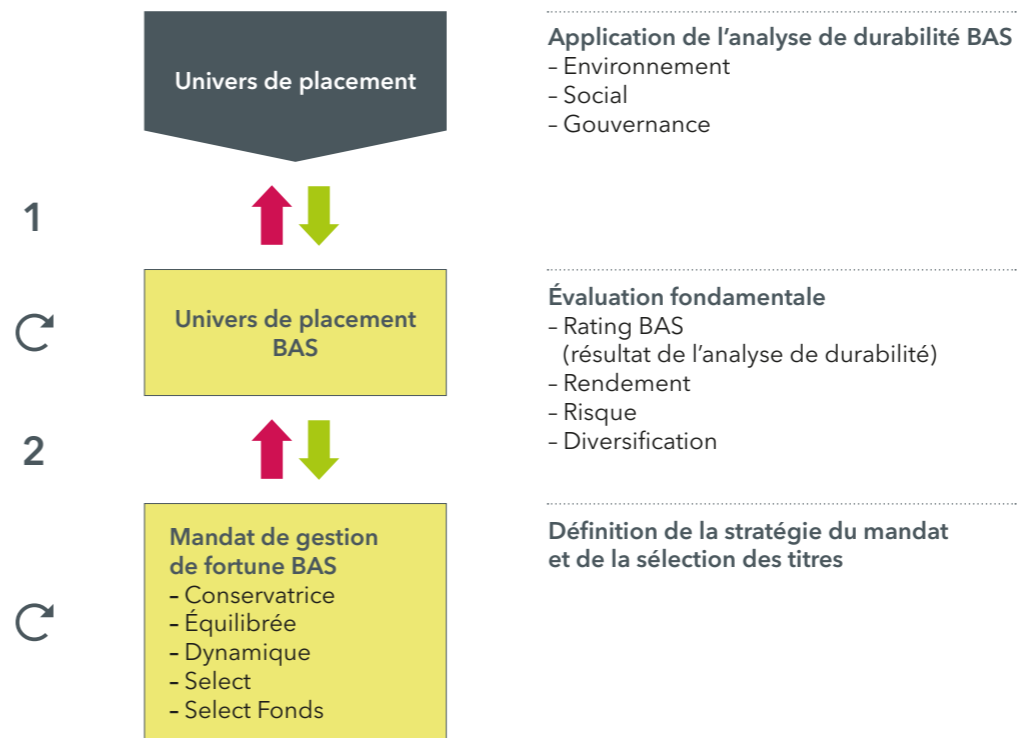


Processus de sélection et d'investissement

Le processus de sélection des titres dans les mandats de gestion de fortune BAS comprend plusieurs étapes :

- 1 Des spécialistes internes de la BAS responsables de l'analyse de durabilité évaluent et sélectionnent les titres pour l'univers de placement BAS.
Analyse succincte : seuls les critères d'exclusion sont vérifiés (rating BAS : A à D).
Analyse complète : les critères d'exclusion ainsi que les critères d'évaluation positifs et négatifs sont examinés (rating BAS : de 0 à 5 oiseaux).
- 2 Le comité de placement définit la stratégie de placement pour le mandat de gestion de fortune BAS. L'équipe d'asset management de la banque sélectionne dans l'univers de placement BAS les titres individuels pour les mandats, dans le cadre de la stratégie de placement définie. Il tient compte des facteurs financiers et de la situation actuelle du marché.

🔄 L'équipe d'asset management et les spécialistes de la BAS chargé-e-s de l'analyse de durabilité surveillent en permanence et de manière indépendante l'évolution des titres.






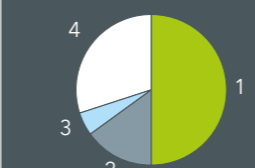
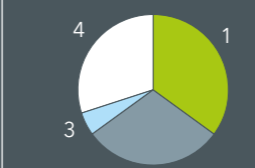
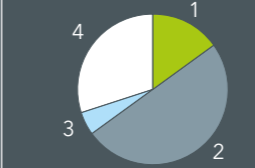
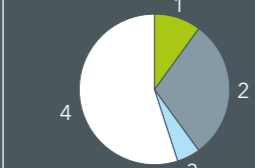
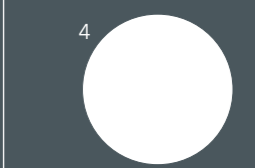




Quelle voie vous convient ?

Tout investissement comporte des risques. Dans le cadre du mandat de gestion de fortune, nous vous proposons cinq stratégies différentes, qui tiennent compte de vos besoins et possibilités. Votre propension aux risques, votre situation personnelle et vos projets de vie déterminent le choix de la stratégie.

Au cours d'une discussion approfondie avec votre conseillère ou conseiller, vous décidez quelle approche vous convient le mieux. Préférez-vous rester de façon « conservatrice » sur les sentiers de randonnée ? Ou visez-vous la voie alpine « dynamique » ?

Quoi qu'il en soit, le profit à court terme n'a pas sa place chez nous. Nous vous informons régulièrement de l'évolution financière, de la composition du portefeuille, de la pondération visée et du rating BAS atteint.

Stratégie	 Conservatrice	 Équilibrée	 Dynamique	 Select	 Select Fonds
Base	Univers de placement BAS				
Profil de risque	Modéré	Accru	Élevé	Accru	Accru
Objectif visé ¹	- Préservation effective du capital - Rendement par les produits d'intérêts et de dividendes	- Préservation effective et augmentation à long terme du capital - Rendement par les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les gains en capital	- Augmentation à long terme de la fortune par une orientation élevée sur les gains en capital	- La stratégie de placement se concentre sur des placements consacrés à l'économie réelle.	- La stratégie de placement se concentre sur des fonds consacrés à l'économie réelle.
Part de chaque catégorie de placement ²					
Volatilité annuelle ⁴	2,73 %	4,48 %	7,37 %	4,61 %	2,83 %
Value at Risk ^{4 5}	- 3,94 %	- 6,55 %	- 10,04 %	- 6,41 %	- 4,65 %
Rating BAS visé ⁶					

¹ Le rendement attendu dépend des risques encourus.

² Les quote-parts des différentes classes de placement présentées ici correspondent à notre allocation stratégique (position neutre) et peuvent différer des positions actuelles. Pour toutes les classes de placement, nous travaillons avec des marges de fluctuation stratégiques. Nos allocations tactiques s'inscrivent dans ces marges.

³ Les fonds spéciaux comprennent les fonds dans le domaine des placements sur le marché privé qui mettent l'accent sur la durabilité et l'économie réelle, ainsi que les autres fonds qui ne sont pas des fonds classiques d'obligations ou d'actions (p. ex. CAT Bonds Funds).

⁴ État au 30.11.2025 (sur les 5 dernières années).

⁵ Avec un niveau de confiance de 97,5 %.

⁶ Le rating BAS tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les évaluations vont de 0 à 5 oiseaux.

Volatilité : amplitude de fluctuation de cours d'instruments financiers sur une période donnée.

Value at Risk : le seuil de perte d'un instrument financier qui peut être atteint, avec un niveau de confiance donné (par exemple 97,5 %), sur une période déterminée (par exemple un an).

Aperçu de l'offre et des frais

Le mandat couvre les prestations suivantes

- Gestion de fortune professionnelle
- Lettre d'information périodique avec détails sur l'évolution des marchés et de la durabilité
- Entretien de conseil (rétrospective et perspectives)
- Extrait de fortune annuel avec rapport de performance
- Aperçu des transactions
- Relevé fiscal






Le forfait inclut

- Les courtages propres et de tiers
- Les droits de garde propres et de tiers
- Les taxes pour titres détenus à l'étranger
- Les frais de tiers et taxes payées à des tiers

Le forfait n'inclut pas

- La TVA
- Les droits de timbre et taxes boursières
- Les frais des fonds de placement (TER), qui sont directement pris en compte dans la valeur boursière des parts (NAV)

Les commissions reçues de tiers par la BAS sont reversées à la clientèle.

	Frais annuels*	Montant minimum par année
 Conservatrice	max. 0,75 %	CHF 1600
 Équilibrée	max. 0,90 %	CHF 1900
 Dynamique	max. 1,05 %	CHF 2200
 Select	max. 1,05 %	CHF 2200
 Select Fonds	max. 0,90 %	CHF 600

* Les frais annuels forfaitaires se basent sur le total des avoirs gérés (somme du dépôt et des soldes en compte auprès de la BAS) et s'entendent hors TVA. Les conditions figurent dans le barème des frais.

Afin d'obtenir le meilleur rapport coût/rendement pour vous, nous vous recommandons un montant minimum de placement de 70'000 francs pour les mandats avec une stratégie « Select Fonds ». Pour toutes les autres stratégies, nous vous recommandons un montant minimum de placement de 215'000 francs.

Les mandats de gestion de fortune BAS présentent une liquidité restreinte en raison des placements à impact qu'ils contiennent (cf. chiffre 6 du contrat de gestion de fortune). En cas de résiliation du mandat ou de réduction du montant du mandat, le remboursement intégral des instruments de placement détenus dans le mandat prend en général entre six et douze mois.

De bonnes raisons pour un mandat de gestion de fortune BAS

Axé sur les valeurs

Tous les titres de la gestion de fortune sont issus de l'univers de placement BAS. Les exceptions inévitables, par exemple en raison de délais de vente courants pour des titres exclus à posteriori, sont publiées dans le rapport de durabilité de la BAS.

Gain de temps et efficacité

Vous déléguez les décisions de placement à la BAS et bénéficiez de notre expertise. La BAS surveille en permanence les titres sous mandat et peut réagir rapidement selon l'évolution des marchés.

Adaptation aux besoins

La BAS propose cinq stratégies. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller dans le choix de la stratégie la mieux adaptée à votre profil de risque individuel.

Exclusivité et diversité

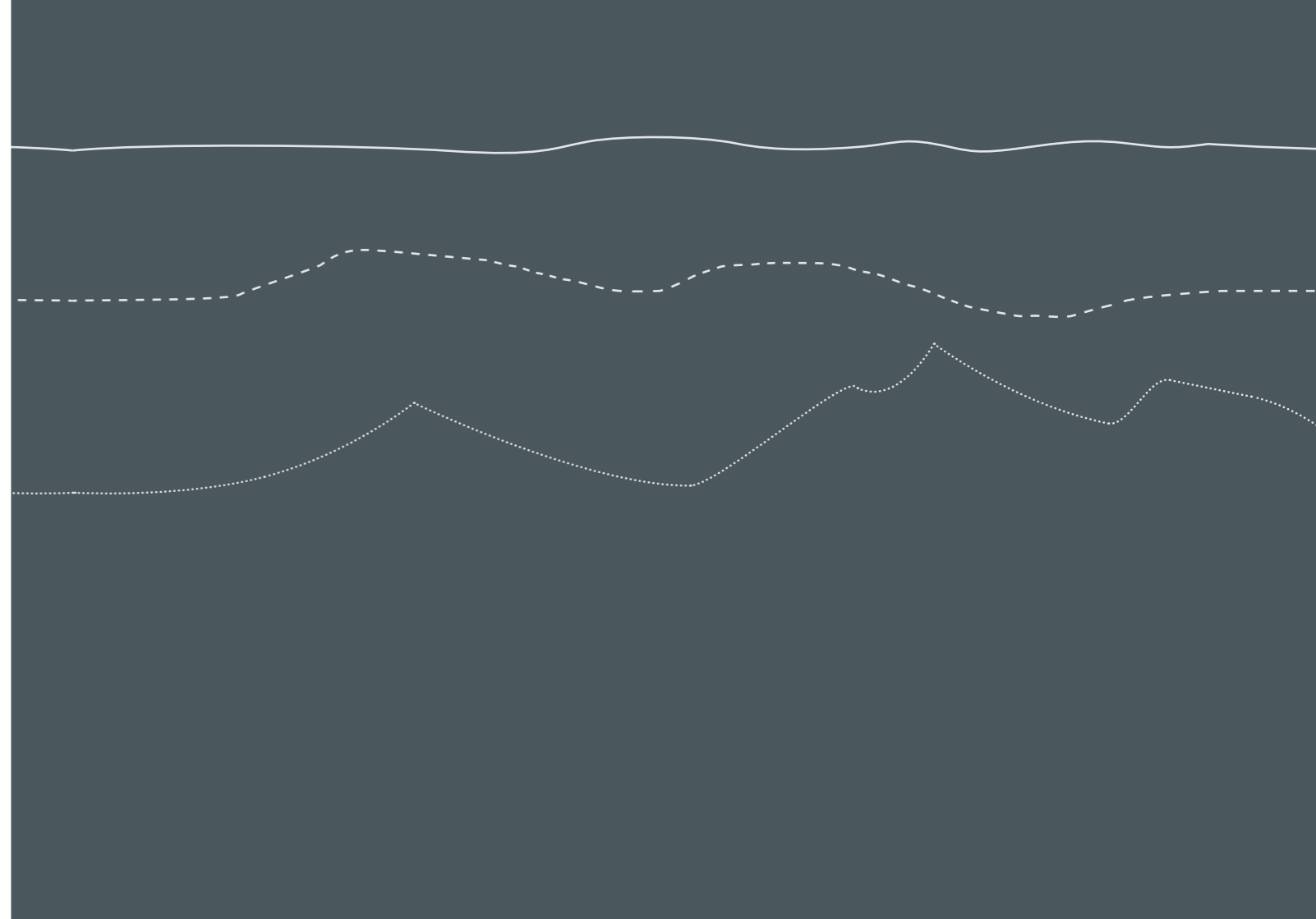
Vous accédez à des instruments de placement et à des marchés qui ne sont pas ouverts aux investisseuses et investisseurs privé-e-s.

Confiance

Vous disposez d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur personnel-le.

Simplicité, équité et transparence

Les frais de votre mandat de gestion de fortune BAS sont calculés en pour cent du total des actifs sous gestion. La banque ne facture pas de frais supplémentaires.





Réellement différente.

Votre contact

Tél. Lausanne: 021 319 91 00

Tél. Genève: 022 907 70 00

E-mail: placement@bas.ch

[bas.ch/investissements-responsables](https://www.bas.ch/investissements-responsables)

Ce document est une publicité.
Il ne représente pas une offre d'achat
et sert uniquement à l'information.